

# Portugal

Position des femmes dans la prise de décision : **0.71/5**

Position socio-économique des femmes : **2.71/5**

Violences faites aux femmes : **3.25/5**



## Points phares

**29%**

de femmes au parlement

**17%**

de femmes ministres séniors

**6%**

de femmes dans les conseils d'administration et aucune femme présidente dans les grandes entreprises

**12,8%**

de différentiel de salaire entre les femmes et les hommes

**23,5%**

des femmes de plus de 65 ans exposées au risque de pauvreté

**21**

semaines de congé parental rémunéré à 100%

Avortement disponible à la demande et gratuit

<sup>1</sup> Direção-Geral de Política de Justiça, 2012.

<sup>2</sup> Rapport du Portugal au 29<sup>ème</sup> Conseil de la conférence des Ministres européens de la Justice

<sup>3</sup> Eurobaromètre spécial 344 - 2010

## TENDANCES :



Les trois derniers gouvernements portugais ont donné la priorité à la lutte contre la violence conjugale : ils ont voté des mesures législatives et mis sur pied des campagnes de sensibilisation, y compris au sein des agences d'application du droit. Le nombre de poursuites engagées contre des auteurs (masculins) est passé de 71 en 2000 à 1377 en 2011.<sup>1</sup>



En termes d'égalité femmes-hommes, les progrès du Portugal ont nettement ralenti en 2011. Les femmes ministres sont moins nombreuses aussi (31% en 2011, 18% en 2012). Les allocations de chômage ont été réduites de 20%, et le taux de chômage des femmes devrait augmenter en flèche puisque les restrictions budgétaires des familles influent sur la demande de services, un secteur qui emploie une majorité de femmes. L'accès aux avantages sociaux est limité, les réductions et les restructurations dans les services de prise en charge des personnes dépendantes ont des retombées tant sur la charge assumée par les femmes que sur leurs droits. On ferme des maternités et les allocations destinées aux gardes d'enfants handicapés ont été réduites de 30%.

Cette situation de crise générale entraîne également une augmentation de la violence envers les femmes, avec une hausse de 11% de 2011 à 2012 du nombre de femmes assassinées dans des cas de violence conjugale.

Les mécanismes institutionnels d'égalité femmes-hommes ont été affaiblis par l'ajout de critères supplémentaires de discrimination applicables à leurs compétences. Les mécanismes de financement sont élargis de la même manière, tandis que le fardeau administratif sur les bénéficiaires de la société civile ne cesse d'augmenter, affectant lourdement la durabilité des associations de femmes et des services essentiels qu'elles proposent.

## COMPRENDRE LE PORTUGAL

Depuis 2006, le Portugal a instauré un système de quotas pour le sexe le moins représenté sur les listes électorales parlementaires. La loi exige qu'un-e candidat-e sur trois sur la liste soit du sexe le moins représenté. Toutefois, la distribution finale des sièges favorise toujours le sexe le plus représenté (les hommes) puisque chaque fois qu'un-e candidat-e élu-e se retire ou évolue vers d'autres fonctions politiques, la personne suivante sur la liste (2/3 d'hommes) prend sa place.

58,2% des femmes au Portugal travaillent à temps plein, contre 69,6% des hommes. Même si les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel que les hommes, le taux d'emploi des femmes ne chute pas nettement (1,9%) lorsqu'elles deviennent mères. Ceci met en évidence l'efficacité du système du congé parental dans ce pays, qui encourage le partage du congé entre les parents, ainsi que le retour à la vie active. Si les deux parents prennent au moins 30 jours de congé, l'Etat rémunère à 100% jusqu'à 21 semaines de congé. Si seule la mère profite du congé, le salaire complet est versé pendant 17 semaines seulement. La prise en charge traditionnelle des personnes dépendantes par la famille est également très importante, car elle permet de pallier les lacunes dans les services de garde d'enfant.

Selon le ministère portugais de la Justice, 90,6% des victimes de violence conjugale au Portugal sont des femmes.<sup>2</sup> Dans 64% des cas, la violence est continue et cachée. Le problème a attiré l'attention des autorités, qui ont introduit une loi en 2007, et les attitudes ont radicalement changé : 88% des Portugais-es considèrent aujourd'hui que la violence conjugale est inacceptable, contre 46% en 1999. Les attitudes envers la violence sexuelle ont toutefois évolué dans la direction opposée : 72% des gens seulement considèrent que la violence sexuelle est un acte « très grave », contre 79% auparavant. 26% des gens trouvent que la violence sexuelle est « relativement grave ».<sup>3</sup>